

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 2 avril 2013, à 19 h 30, à l'école secondaire De Mortagne, au 955 boulevard De Montarville à Boucherville.

**SONT PRÉSENTS :** mesdames et messieurs les commissaires, Pierre Baril, Peggy Black, Richard Boucher, Brigitte Collin, Reine Cossette, Nicole Deschênes, Luce Deschênes Damian, Johanne De Villers, Manon Giguère, France Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Gino Le Brasseur, Gaëtan Marcil, Hugues Ouellette, David Picher, Isabelle Poisson, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Ronald Tremblay ainsi qu'Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

**ABSENCES NOTIFIÉES :** messieurs Gaëtan Labelle et Marc-André Lehoux.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Joseph Atalla, directeur général, Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, Luc Lapointe, directeur général adjoint, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Catherine Houpert, secrétaire générale, Iris Montini, secrétaire générale adjointe, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Michel Gauthier, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire, Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines et Hélène Gladu, directrice adjointe du Service des ressources éducatives.

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 h 35.

## **2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**C-108-04-13**

Il est proposé par monsieur Pierre Baril d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2013
4. Affaires en cours
  - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
  - Direction générale
    - 6.1. Nomination d'un membre au Comité exécutif
    - 6.2. Nominations aux postes vacants des comités du Conseil
      - 6.2.1. Nominations de membres au Comité d'évaluation du directeur général
      - 6.2.2. Nomination d'un membre substitut au Comité permanent d'étude des demandes de révision d'une décision (Comité de révision)
    - 6.3. Modification de la structure du Service aux entreprises et à la communauté (SAEC)
    - 6.4. CLD de Marguerite-D'Youville : désignation d'un ou d'une commissaire
  - Service des ressources éducatives
    - 6.5. Demande de renouvellement d'un projet particulier pour l'École d'éducation internationale / Autorisation de consultation
  - Service des ressources financières
    - 6.6. Politique relative aux objectifs, principes et critères de répartition des ressources / Autorisation de consultation
  - Service de l'organisation scolaire
    - 6.7. Politique relative aux services aux dîneurs / Autorisation de consultation

- 6.8. Politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidiennes des classes / Adoption d'une modification à l'annexe I  
Service du secrétariat général et des communications
  - 6.9. Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire / Autorisation de consultation
  - 6.10. Nomination du Protecteur de l'élève
  - 6.11. Délégation de commissaires à l'assemblée générale de la FCSQ  
Service des ressources matérielles
  - 6.12. Proposition d'échange de terrains avec la Ville de Boucherville – école secondaire De Mortagne – Implantation d'un complexe de soccer intérieur et d'un centre de gymnastique
  - 7. Point d'information  
Service du secrétariat général et des communications
  - 7.1. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 5 février 2013 (document déposé dans le portail)
  - 8. Affaires diverses
  - 9. Protecteur de l'élève / Avis
  - 10. Parole au public
  - 11. Rapport de la présidente
  - 12. Parole aux membres du Conseil
    - 12.1. Parole aux commissaires-parents
    - 12.2. Parole aux autres commissaires
  - 13. Levée de la séance
- La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**C-109-04-13**

Il est proposé par madame Peggy Black d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2013, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **4. AFFAIRES EN COURS :**

#### **4.1 Suivi à la dernière séance**

Monsieur Patrick Mendes, directeur général adjoint, présente un suivi concernant la décision prise par le Conseil des commissaires au sujet d'une demande de révision entendue le 12 mars 2013.

### **5. PAROLE AU PUBLIC**

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole. Environ 85 personnes sont présentes.

- Une enseignante de l'école de la Roselière prend la parole. Elle est accompagnée de quatre autres enseignants de cette école. Elle présente le mémoire préparé par les enseignants. Elle indique que ce mémoire démontre que l'enseignement donné à cette école respecte entièrement le Programme de formation de l'école québécoise. Lorsque des demandes claires ont été exprimées par la commission scolaire, les enseignants s'y sont conformées, dans le respect du projet particulier de cette école. Les enseignants ont également participé aux formations auxquelles ils ont été convoqués. Elle juge le rapport préparé par Mme Yolande Nantel tendancieux et inexact. Elle juge que les points forts de cette école ont été exclus du rapport de Mme Nantel. Elle est d'avis que la pédagogie Waldorf donne de bons résultats. Elle demande que les commissaires prennent connaissance du mémoire et en considère le contenu. Ils souhaitent ensuite une rencontre à huis-clos, au cours d'une séance de travail, avec les membres du Conseil. Elle demande que la décision de ne pas présenter de demande de renouvellement pour le projet particulier, soit revue.

Mme Hélène Roberge rappelle que la décision prise par le Conseil l'a été non pas seulement sur la base du rapport de Mme Yolande Nantel, mais également sur la base des autres documents déposés par les parents et les enseignants ainsi que sur la base de documents des dernières années. Elle confirme que les membres du Conseil prendront connaissance du rapport déposé.

- La présidente de la Corporation des parents de l'école de la Roselière présente le rapport qui a été préparé et déposé par son organisme. Elle en présente le contenu. Elle est d'avis que les parents et les enseignants ont répondu à toutes les demandes exprimées par la Commission scolaire depuis quelques années et que les matières obligatoires y sont bien enseignées. Elle demande la tenue d'une rencontre d'ici le 16 avril entre les parents, les enseignants et les commissaires, dans un contexte propice aux échanges, ce que les séances publiques ne permettent pas. Elle souhaite trouver une solution au conflit actuel. Elle juge que la présence d'un médiateur serait grandement bénéfique. Elle indique que s'il y a d'autres irritants qui font partie des raisons ayant mené à la décision prise, elle dit souhaiter trouver des solutions à ces problèmes, s'ils ont exposés clairement.

Mme Hélène Roberge indique que cette demande a été reçue la veille. Une séance de travail sera tenue ce soir-même afin d'en discuter et une réponse sera transmise par courriel d'ici la fin de la présente semaine.

- Un parent du Collège Antoine-Girouard souhaite savoir si le protocole envisagé a été signé avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe.

Mme Roberge lui indique que non.

Il souhaite également savoir si la décision concernant les élèves présentement en 6<sup>e</sup> année sera revue.

Mme Roberge confirme que cette décision a été prise lors de la séance du 12 mars 2013.

- La période de parole au public se termine à 20 h 05.

## **6. POINTS DE DÉCISION**

### Direction générale

#### **6.1 Nomination d'un membre au Comité exécutif**

Madame Hélène Roberge introduit ce point et explique la procédure d'élection à suivre.

#### **Nomination de deux scrutateurs ou scrutatrices**

- C-110-04-13** Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux de nommer mesdames Anne Ledoux et Angèle Latulippe à titre de scrutatrices.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Mise en candidature et clôture de la période de mise en candidature**

Madame la présidente ouvre la période des mises en candidature afin de combler le poste vacant au Comité exécutif.

- C-111-04-13** M. David Picher propose sa candidature.

Mme Nicole Deschênes propose M. Gaëtan Labelle.

Mme Brigitte Colin propose M. Gaëtan Marcil.

Mme Reine Cossette propose M. Ronald Tremblay.

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

- C-112-04-13** Madame Hélène Roberge propose la clôture de la période de mise en candidature.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Acceptation ou refus de mise en candidature**

Sur appel de la présidente, tous les candidats acceptent leur mise en nomination; monsieur Gaëtan Labelle ayant indiqué lors de la séance de travail du 26 mars qu'il souhaitait se porter candidat à ce poste.

### **Scrutin et décompte**

*Un premier tour de scrutin est tenu. Dans l'attente de la compilation, mesdames et messieurs les commissaires conviennent de traiter le point 6.2.*

## **6.2 Nominations aux postes vacants des comités du Conseil**

Madame Hélène Roberge présente ce point.

Considérant la structure de participation des membres du Conseil des commissaires adoptée par le Conseil, le 6 octobre 2009;

Considérant la démission d'un commissaire et la place laissée vacante au sein du Comité d'évaluation du directeur général ainsi qu'au sein du Comité permanent d'étude des demandes de révision d'une décision (Comité de révision);

### **6.2.1 NOMINATIONS DE MEMBRES AU COMITÉ D'ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Madame Hélène Roberge reçoit les candidatures. Messieurs Luc Lamoureux et Alain Langlois se portent candidats.

**C-113-04-13** Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de nommer messieurs Luc Lamoureux et Alain Langlois membres du Comité d'évaluation du directeur général.

### **6.2.2 NOMINATION D'UN MEMBRE SUBSTITUT AU COMITÉ PERMANENT D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION D'UNE DÉCISION (COMITÉ DE RÉVISION)**

Madame Hélène Roberge reçoit les candidatures. Madame Peggy Black se porte candidate.

**C-114-04-13** Il est proposé par monsieur Alain Langlois de désigner madame Reine Cossette (présentement membre substitut) afin qu'elle devienne membre régulier du comité et que madame Peggy Black soit nommée membre substitut au Comité permanent d'étude des demandes de révision d'une décision (Comité de révision).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Nomination d'un membre au Comité exécutif**

Madame la présidente déclare monsieur Ronald Tremblay élu au Comité exécutif.

Considérant l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le Conseil des commissaires institue le Comité exécutif et détermine le nombre de ses membres et la durée de leur mandat;

Considérant la démission de madame Lucie Legault de son poste de commissaire, le 5 février 2013, laissant ainsi vacant le poste qu'elle occupait au Comité exécutif;

Considérant que l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'une telle vacance est comblée en suivant la procédure prévue pour la désignation d'un membre, mais seulement pour la durée non écoulée du mandat;

Considérant que madame Lucie Legault a été désignée membre du Comité exécutif par la résolution no C-069-11-11, qui prévoyait que la durée du mandat des membres du Comité exécutif soit de deux ans ou qu'il se poursuive jusqu'à la fin du mandat actuel des membres du Conseil des commissaires tel que prescrit par la *Loi sur les élections scolaires* si cette date devait être plus tôt;

**C-115-04-13** Il est proposé par madame Hélène Roberge de mandater monsieur Ronald Tremblay afin qu'il soit membre du Comité exécutif jusqu'au terme du mandat initial de madame Lucie Legault.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.3 Modification de la structure du Service aux entreprises et à la communauté (SAEC)**

Monsieur Luc Lapointe, directeur général adjoint, présente ce dossier et fait état des changements apportés depuis la présentation du dossier en séance de travail.

Considérant l'analyse de l'historique des dépenses de fonctionnement et du soutien financier apporté par la Commission scolaire des Patriotes au Service aux entreprises et à la communauté au cours des années 2007-2008 à 2011-2012;

Considérant les décisions prises par le Conseil des commissaires en 2007 et 2010 :

- 2007 – Adoption du plan d'affaires du Service aux entreprises et à la communauté (résolution no C-209-06-07),
- 2010 – Intégration permanente du Service aux entreprises et à la communauté à la structure de la Commission scolaire des Patriotes (résolution no C-148-03-10);

Considérant le contexte actuel des compressions budgétaires imposées par le MELS aux commissions scolaires;

Considérant le contexte financier actuel de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant que l'intégration du Service aux entreprises et à la communauté au Centre de formation professionnelle des Patriotes (CFPP) engendrera une diminution des dépenses de fonctionnement;

Considérant que, par cette intégration, la complémentarité entre le Centre de formation professionnelle des Patriotes (CFPP) et le Service aux entreprises et à la communauté (SAEC) sera accrue;

Considérant l'importance de maintenir le positionnement et la croissance actuelle du Service aux entreprises et à la communauté;

Considérant la recommandation d'une intégration complète (structure et activités) du Service aux entreprises et à la communauté (SAEC) au Centre de formation professionnelle des Patriotes (CFPP) présentée lors de la séance de travail du Conseil des commissaires le 26 mars 2013;

Considérant l'avis favorable des membres de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) au projet de modification de structures;

**C-116-04-13**

Il est proposé par monsieur Paul St-Onge de modifier, tel que recommandé, la structure du Service aux entreprises et à la communauté (SAEC) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013 et qu'un rapport des activités soit déposé à mesdames et messieurs les commissaires lorsque le bilan financier 2013-2014 sera disponible.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.4 CLD de Marguerite-D'Youville : désignation d'un ou d'une commissaire**

Madame Hélène Roberge présente ce dossier.

Considérant la fin du mandat du représentant de la table sectorielle de l'éducation au Conseil d'administration du Centre Local de Développement (CLD) de Marguerite-D'Youville;

**C-117-04-13**

Il est proposé par madame France Lacasse de désigner monsieur Gino Le Brasseur à titre de candidat au poste de représentant à la table sectorielle de l'éducation au Conseil d'administration du CDL de Marguerite-D'Youville.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Service des ressources éducatives

### **6.5 Demande de renouvellement d'un projet particulier pour l'École d'éducation internationale / Autorisation de consultation**

Madame Hélène Gladu, directrice adjointe du Service des ressources éducatives, présente ce dossier.

Considérant que la demande de renouvellement d'un projet particulier pour l'École d'éducation internationale tient compte de la *Politique pour les écoles à vocation particulière et les projets pédagogiques particuliers* au regard des points suivants :

- des besoins et des intérêts de l'ensemble des élèves de la commission scolaire;
- de l'intérêt et de l'implication des parents et des partenaires dans ce projet éducatif qui correspond aux réalités du milieu;
- de l'équité entre les écoles;

Considérant la poursuite de la formation et de l'accompagnement des enseignants ainsi que la poursuite de leur réflexion sur les différentes pratiques d'enseignement;

Considérant l'attention portée à l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, tel que demandé par la ministre;

Considérant le respect de la liste des matières prévues au *Régime pédagogique*;

**C-118-04-13**

Il est proposé par madame Manon Giguère d'autoriser la consultation concernant la demande de renouvellement d'un projet particulier pour l'École d'éducation internationale.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Service des ressources financières

### **6.6 Politique relative aux objectifs, principes et critères de répartition des ressources / Autorisation de consultation**

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant les consultations exigées par l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* à l'égard des objectifs, principes et critères de répartition des ressources;

Considérant l'importance d'obtenir les commentaires des diverses instances concernées par les objectifs, principes et critères de répartition des ressources;

Considérant la recommandation du Comité de soutien à la mission éducative;

Considérant l'étude faite lors de la séance de travail du Conseil des commissaires du 26 mars 2013;

**C-119-04-13**

Il est proposé par madame France Lacasse :

D'autoriser la consultation concernant la *Politique relative aux objectifs, principes et critères de répartition des ressources*.

Que la date de retour de consultation soit fixée au 23 avril 2013 à 16 heures.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Service de l'organisation scolaire

### **6.7 Politique relative aux services aux dîneurs / Autorisation de consultation**

Madame Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant que la *Politique relative aux services aux dîneurs* établit les coûts maximums pour ce type de services et qu'elle prévoit à son article 7.4.2 l'existence d'un plan familial, grâce auquel les parents paient le plein prix lorsqu'ils inscrivent un seul enfant et bénéficient d'une diminution de coût lorsqu'ils inscrivent un deuxième (50 %) et un troisième enfant (25 %) et qu'ils ne paient aucun coût à compter du quatrième enfant;

Compte tenu que les réductions ainsi accordées sont financées par la Commission scolaire des Patriotes qui verse aux écoles les sommes nécessaires afin d'assurer les services aux dîneurs;

Considérant l'article 5.4 de la *Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers* qui prévoit que « toute contribution financière doit

être justifiée, raisonnable et établie en fonction des coûts réels »;

Considérant l'article 2.4 de la *Politique relative aux services aux dîneurs* qui prévoit qu'il faut « viser l'autofinancement des services offerts tout en tenant compte de la contribution financière de la Commission scolaire »;

Considérant que les compressions budgétaires imposées à la Commission scolaire des Patriotes sont de l'ordre de 6,3 millions et qu'elles forcent cette dernière à revoir le financement qu'elle accorde à certains services, dont les services aux dîneurs;

Considérant la recommandation favorable formulée par le Comité de soutien à la mission de modifier l'article 7.4.2 de la *Politique relative aux services aux dîneurs*, afin qu'il prévoie que les parents des élèves dîneurs réguliers de l'éducation préscolaire et du primaire ayant des frères ou sœurs utilisant aussi le service de surveillance du midi, que ce soit dans la même école ou dans une autre école de la Commission scolaire des Patriotes, paient les frais suivants :

- Pour le premier enfant : 100 % des frais annuels
- Pour le deuxième enfant : 100 % des frais annuels
- Pour le troisième enfant : 50 % des frais annuels
- À partir du quatrième enfant : Aucuns frais.

Considérant les autres modifications mineures devant être apportées à la *Politique relative aux services aux dîneurs*;

Considérant l'étude du dossier réalisée lors de la séance de travail du Conseil des commissaires tenue le 26 mars 2013;

**C-120-04-13**

Il est proposé par madame Isabelle Poisson :

Que le document intitulé *Politique relative aux services aux dîneurs* soit soumis à la consultation, conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*.

Que la date de retour de la consultation soit fixée au 23 avril 2013.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### POLITIQUE RELATIVE AUX SERVICES AUX DÎNEURS / MODIFICATION À L'ANNEXE 1

Considérant l'article 2.4 de la *Politique relative aux services aux dîneurs* : « viser l'autofinancement des services offerts tout en tenant compte de la contribution financière de la Commission scolaire »;

Considérant l'article 5.4 de la *Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers* : « toute contribution financière doit être justifiée, raisonnable et établie en fonction des coûts réels »;

Considérant les résolutions nos C-185-05-10, C-094-03-11 et C-162-05-12 fixant les frais exigés pour les services aux dîneurs;

Considérant que les modalités particulières de l'entente touchant les augmentations salariales pour les cinq années de la convention collective du personnel de soutien ne permettent pas la détermination des échelles salariales pour toute la durée de ladite convention;

Considérant que les salaires constituent la majeure partie du coût des services aux dîneurs;

Considérant, dans les cas de la surveillance d'un dîneur occasionnel au primaire et de la surveillance des dîneurs au secondaire, le faible écart entre les frais de surveillance exigés ou pouvant être exigés actuellement et les frais qui résulteraient d'une augmentation équivalente à la hausse des salaires ( $\pm 2\%$ );

Considérant l'article 7.4.1 de la *Politique relative aux services aux dîneurs* qui prévoit que « la contribution financière exigée des parents pour le service de surveillance du midi est déterminée par le Conseil des commissaires ».

Considérant la recommandation favorable formulée par le Comité de soutien à la mission;

Considérant l'étude du dossier réalisée lors de la séance de travail du Conseil des commissaires tenue le 26 mars 2013;

**C-121-04-13**

Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

Que les frais du service de base pour les dîneurs réguliers au primaire soient fixés à 245 \$ par année, pour l'année scolaire 2013-2014.

Que les frais du service avec modalités particulières d'encadrement pour les dîneurs réguliers au primaire soient fixés à un maximum de 515 \$ par année, pour l'année scolaire 2013-2014.

Que les frais de surveillance des dîneurs occasionnels au primaire soient fixés à un maximum de 3,75 \$ par jour, pour l'année scolaire 2013-2014.

Que les frais de surveillance des dîneurs au secondaire soient fixés à un maximum de 55 \$ par année, pour l'année scolaire 2013-2014.

Que l'annexe 1 de la *Politique relative aux services aux dîneurs* soit modifiée en fonction des montants établis pour l'année scolaire 2013-2014.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.8 Politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidiennes des classes / Adoption d'une modification à l'annexe I**

Madame Ledoux présente ce dossier.

Considérant les articles 291 à 301 de la *Loi sur l'instruction publique* qui autorisent une commission scolaire à organiser le transport de ses élèves, en respectant certaines normes et en précisant les modalités;

Considérant la résolution numéro C-187-06-07 du 5 juin 2007 qui adoptait la *Politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidiennes des classes*;

Considérant la résolution numéro C-220-06-07 du 26 juin 2007 qui fixait les allocations à verser aux élèves pour le transport ou les frais à leur exiger pour des services additionnels de transport;

Considérant l'article 8.4 de la *Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers*, qui précise que « Le Conseil des commissaires détermine, par résolution, les frais annuels qui peuvent être exigés des utilisateurs pour les services additionnels de transport »;

Considérant que les compressions budgétaires imposées à la Commission scolaire des Patriotes sont de l'ordre de 6,3 millions et qu'elles forcent cette dernière à revoir le financement de certains services;

Considérant la recommandation favorable formulée par le Comité de soutien à la mission;

Considérant l'étude réalisée lors de la séance de travail du Conseil des commissaires tenue le 26 mars 2013;

**C-122-04-13**

Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux :

Que la contribution annuelle des parents pour le transport en place disponible des élèves des ordres d'enseignement primaire et secondaire pour les années scolaires 2013-2014 à 2015-2016 s'établisse comme suit. Ces frais sont annuels et ne sont pas remboursables.

Années scolaires	Frais annuels non remboursables
2013-2014 :	150 \$
2014-2015 :	165 \$
2015-2016 :	180 \$

Que pour les élèves ayant des frères ou des sœurs utilisant également une place disponible, que ce soit dans la même école ou dans une autre école de la Commission scolaire des Patriotes, les frais exigés soient les suivants :

- Pour le premier enfant : 100 % des frais annuels
- Pour le deuxième enfant : 100 % des frais annuels
- Pour le troisième enfant : 50 % des frais annuels

À partir du quatrième enfant : Aucuns frais.

Madame Brigitte Collin demande le vote.



Votent pour : 20

Votent contre : 2

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Service du secrétariat général et des communications

**6.9 Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire / Autorisation de consultation**

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant l'article 211.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que chaque commission scolaire doit adopter une politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire prévoyant notamment une forme de représentation des élèves auprès du Conseil des commissaires;

Considérant le projet de *Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire* soumis;

Considérant les échanges tenus lors de la séance de travail du Conseil du 26 mars 2013

**C-123-04-13**

Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

Que le projet de *Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire* soit soumis à la consultation, conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*.

Que la date de retour de consultation soit fixée au 23 avril 2013 à 16 heures.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**6.10 Nomination du Protecteur de l'élève**

Madame Catherine Houpert présente ce dossier.

Considérant l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que chaque commission scolaire doit désigner une personne sous le titre de protecteur de l'élève, après consultation du Comité de parents et sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant que madame Maude Rousseau a été nommée à ce poste le 9 mars 2010, pour un mandat se terminant le 30 juin 2013;

Considérant que le Conseil des commissaires estime que madame Maude Rousseau a rendu des services de qualité depuis sa nomination;

Considérant la recommandation unanime du Comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant la consultation tenue auprès du Comité de parents et sa recommandation unanime;

Considérant l'étude du dossier en séance de travail le 26 mars 2013;

**C-124-04-13**

Il est proposé par monsieur David Picher :

De désigner madame Maude Rousseau à titre de Protecteur de l'élève pour un mandat de trois ans du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2016, conformément aux termes du contrat à intervenir à cette fin;

De mandater la présidente et le directeur général à signer ledit contrat de services et les documents requis au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**6.11 Délégation de commissaires à l'assemblée générale de la FCSQ**

Madame Hélène Roberge présente ce dossier. Les commissaires échangent au sujet de la pertinence de désigner à titre de délégué des personnes qui ne l'ont pas été l'an dernier.

Considérant que le congrès annuel de la Fédération des commissions scolaires du Québec se tiendra à Montréal les 30 et 31 mai 2013 et que des frais d'inscription et de déplacement sont associés à la participation à ce congrès;

Considérant qu'une assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec se tiendra au cours de ce congrès et que la Commission scolaire des Patriotes a la possibilité de déléguer un maximum de 9 commissaires afin de participer et de voter à cette assemblée générale, et ce, sans avoir à déboursier de frais d'inscription pour cette participation;

Considérant les compressions budgétaires imposées aux commissions scolaires qui rendent souhaitable la diminution du nombre de participants au congrès, sans pour autant qu'il soit par ailleurs nécessaire de diminuer le nombre de délégués à l'assemblée générale;

**C-125-04-13**

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin :

De défrayer les coûts de participation au congrès des cinq commissaires suivants :

- Hélène Roberge
- Gaétan Labelle
- Peggy Black
- Gaétan Marcil
- Alain Langlois

De désigner les personnes suivantes à titre de délégués de la Commission scolaire des Patriotes auprès de l'assemblée générale 2013 de la FCSQ, pour un mandat d'un an :

Délégués officiels

- Hélène Roberge
- Gaétan Labelle
- Peggy Black
- Gaétan Marcil
- Alain Langlois
- Paul St-Onge
- David Picher

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

**6.12 Proposition d'échange de terrains avec la Ville de Boucherville – école secondaire De Mortagne – Implantation d'un complexe de soccer intérieur et d'un centre de gymnastique**

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier. Il fait état des changements apportés au dossier depuis la séance de travail.

Considérant la demande de la Ville de Boucherville pour l'acquisition d'une parcelle du terrain de l'école secondaire De Mortagne, d'une superficie de +/- 13 950 m<sup>2</sup> et l'utilisation de +/- 11 200 m<sup>2</sup> sous forme d'une servitude perpétuelle en faveur de la population, de la Ville et des exploitants, pour permettre la construction de nouvelles infrastructures sportives;

Considérant que cette demande fera l'objet d'une résolution lors du Conseil municipal de la Ville de Boucherville;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes ne prévoit pas faire d'agrandissement d'école nécessitant la parcelle de terrain convoitée par la Ville;

Considérant que l'école secondaire De Mortagne souhaite promouvoir davantage certaines options du projet pédagogique particulier Sport-études;

Considérant que l'école secondaire De Mortagne bénéficierait de nouvelles infrastructures sportives à proximité de l'établissement;

Considérant que les coûts d'aménagement des infrastructures seraient entièrement assumés par la Ville de Boucherville ou une organisation à but non lucratif encadrée par celle-ci;

Considérant que les coûts de réaménagement de la piste d'athlétisme, du

terrain de soccer extérieur et des terrains de volleyball extérieurs seraient entièrement assumés par la Ville de Boucherville;

Considérant que les taxes afférentes à cet échange de terrain, s'il y a lieu, seront entièrement assumées par la Ville de Boucherville;

Considérant que le réaménagement de la piste d'athlétisme, du terrain de soccer extérieur et des terrains de volleyball extérieurs, par la Ville de Boucherville, est une dépense de réfection évitée pour la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant que le réaménagement de la surface de stationnement située à l'extrémité nord-ouest de l'école, par la Ville de Boucherville, est une dépense de réfection évitée pour la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant que l'échange de terrain pourrait favoriser les deux parties, moyennant son autorisation par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec;

Considérant l'ouverture de la Ville de Boucherville - à offrir un taux préférentiel de location des futures infrastructures sportives à la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant la relation de partenariat existante entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Boucherville;

**C-126-04-13**

Il est proposé par monsieur Alain Langlois de mandater la présidente et le directeur général de poursuivre les discussions avec la Ville de Boucherville afin de conclure une entente d'échange de terrains avec la Ville de Boucherville et d'utilisation des nouveaux plateaux sportifs à un taux préférentiel, laquelle entente devra par la suite être soumise au Conseil des commissaires pour adoption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7. POINT D'INFORMATION**

### Service du secrétariat général et des communications

#### **7.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 5 février 2013.**

Un document a été déposé dans le portail.

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

Néant.

## **9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS**

Néant.

## **10. PAROLE AU PUBLIC**

Néant.

## **11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

### **Activités politiques et de représentation**

— Réunions du Comité exécutif et du CA de la CRÉ Montérégie Est

### **Activités médiatiques**

— Entrevue avec Boom FM au sujet des compressions budgétaires

— Entrevue pour le journal de Saint-Bruno au sujet de notre décision dans le

**Activités CSP**

- Inauguration de l'école au Cœur-des-Monts à Beloeil

**Activités RCSM, FCSQ et régionales**

- Formation du RCSM
- Rencontre de la Commission permanente sur la Mission Éducative de la FCSQ à Québec
- Participation à la Journée Pensons Persévérance organisée par Réussite Montérégie

**12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

**12.1 Parole aux commissaires-parents**

Madame Carole Vigneault fait état des principaux dossiers traités lors de la dernière rencontre du Comité de parents. Une présentation a été faite par madame Isabelle Laflamme, directrice du Centre de formation professionnelle des Patriotes.

Elle rappelle la tenue de la soirée des bénévoles le 24 avril 2013.

**12.2 Parole aux autres commissaires**

Monsieur Alain Langlois fait état de sa participation à l'inauguration de l'école Au-Cœur-des-Monts et de l'œuvre d'art qui a été réalisée pour cette école. Madame Reine Cossette a également participé à cette inauguration et fait état de sa grande appréciation de cet événement.

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**C-127-04-13** À 20 h 50, il est proposé par madame Brigitte Collin de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

Présidente

---

Secrétaire générale

CH/df